



## Adhésion pour l'année 2026

Il doit nous parvenir avant le 20 décembre 2025

Nouveau ! Cette année vous pouvez également faire votre demande sur notre site internet à cette adresse : <https://www.sadapi25.fr/adhesion/>

### Vos coordonnées

NOM .....

PRÉNOM .....

N° APICULTEUR ..... N° SIRET .....

TÉLÉPHONE fixe ..... Portable .....

COURRIEL .....@.....

ADRESSE N° et rue.....

Lieu dit.....

Code postal ..... Commune .....

### Adhésion

Êtes vous un nouvel adhérent ?  non  oui Si oui ajouter 5€

au montant de votre adhésion

Combien de ruches possédez vous ?   de 0 à 20 cotisation ⇒ 25 €  
 de 21 à 50 cotisation ⇒ 31 €  
 de 51 à 100 cotisation ⇒ 44 €  
 plus de 101 cotisation ⇒ 47 €

### Assurance

Trois formules d'assurance sont possibles, n'en choisir qu'une seule !

**Option 1 :** Responsabilité civile générale et protection juridique

0,10 € par ruche soit **0,10 X nombre de ruches = .....**

**Option 2 :** Responsabilité civile et protection juridique + incendie/vol/détérioration, remboursement maximum par ruche : 150€ du 1/03 au 30/09, puis 112,50 € le reste de l'année.

1,65 € par ruche soit **1,65 X nombre de ruches = .....**

**Option 3 :** Responsabilité civile et protection juridique + incendie/vol/détérioration, remboursement maximum par ruche : 250 € du 1/03 au 30/09 puis 187,50 € le reste de l'année.

2,80 € par ruche soit **2,80 X nombre de ruches = .....**

### Abonnements aux revues

Abeilles et fleurs (édité par notre fédération ,l'UNAF, 11 numéros)

32,00 €

Abeilles de France (édité par le S.N.A)

35,00 €

### Total adhésion + assurance + abonnements

Je règle par virement bancaire (Précisez vos nom et prénom)

IBAN :FR76 1250 6200 4710 1194 1001 074

Code BIC (Bank Identification Code) - code SWIFT : AGRIFRPP825

Je règle par chèque à l'ordre du S.A.D

(Précisez vos nom et prénom au dos du chèque s'il est différent du nom de l'émetteur du chèque)

J'accepte que les données saisies dans ce formulaire soient utilisées par le Syndicat Apicole du Doubs pour m'envoyer des informations sur ses activités.

### J'envoie mon bulletin d'adhésion et mon règlement avant le 20 décembre au :

Syndicat Apicole du Doubs - Maison de l'Apiculture  
90 chemin des Montarmots - 25000 BESANCON